

Self-test COVID-19

A partir du lundi 12 avril, des lycéens de plusieurs régions du pays retournent à l'école.

Cependant, pour assister à leurs cours, ils doivent faire un self-test COVID à domicile 2 fois par semaine. Le résultat du premier sera présenté à l'école tous les lundis et le résultat du second tous les jeudis. Sans le test, ils ne seront pas autorisés à entrer dans leur classe et prendront une absence. Pour les écoles spéciales, les autorités recommandent aux élèves de faire un self-test mais ce n'est pas obligatoire.

Où puis-je trouver un self-test?

Dans les pharmacies! Les élèves adultes reçoivent les self-tests en montrant leur AMKA, PAMKA ou PAAYPA et une pièce d'identité (par exemple carte d'asile, permis de séjour). Pour les élèves mineurs, les parents / tuteurs prennent le test, en montrant l'AMKA, PAMKA ou PAAYPA de l'élève et un document personnel (parents / tuteurs).

Si vous n'avez pas d'AMKA ou de PAMKA ou de PAAYPA ou si vous rencontrez des difficultés, visitez l'un des services publics dans la liste ici <https://self-testing.gov.gr/eody-stathera-simeia.pdf>¹. Pour les semaines suivantes, chaque étudiant a droit à un total de 4 tests, 2 pour chaque semaine.

Comment faire le self-test?

Une vidéo avec des instructions sur la façon de faire le self-test est disponible ici <https://www.youtube.com/watch?v=uqy9EtE1uuE> (en grec).

Demandez également de l'aide au personnel médical, à un pharmacien ou à un assistant social avec qui vous collaborez. Les lycéens adultes peuvent faire le test eux-mêmes. Les élèves de plus de 13 ans peuvent également le faire seuls mais sous la supervision de leurs parents / tuteurs.

Que dois-je faire après avoir fait le self-test COVID19?

Après avoir fait le self-test COVID, vous devez le déclarer de la manière suivante:

1. Accédez au site web self-testing.gov.gr et sélectionnez "Carte scolaire pour COVID-19"²: Déclaration de résultat pour la délivrance d'une carte scolaire pour les parents / tuteurs d'élèves et pour les élèves adultes. Saisissez d'abord vos coordonnées, puis indiquez le résultat du test afin d'avoir une attestation.
2. Dans le cas d'enfants de demandeurs d'asile, si vous êtes parent / tuteur, vous pouvez autoriser le Directeur de l'unité scolaire ou le Coordinateur de

¹ Pour trouver votre PAAYPA, visitez le site officiel ici <https://www.amka.gr/have-paaypa/> (disponible dans plusieurs langues). Pour trouver votre AMKA, visitez le site officiel ici <https://www.amka.gr/AMKAGR/> (en grec).

² Là où dans le formulaire il y a une référence à AMKA, on entend aussi PAMKA ainsi que PAAYPA.

l'Éducation des Réfugiés à accéder à la plateforme self-testing.gov.gr et à délivrer la carte scolaire pour COVID- 19 (pour l'enfant).

Que dois-je faire une fois que le résultat de self-test est sorti ?

Si le test est **positif**, vous devez délivrer une carte scolaire avec un résultat positif et effectuer un nouveau test (retest) dans les 24 heures. Vous pouvez faire le nouveau test dans l'une des structures publiques disponibles ici <https://self-testing.gov.gr/eody-stathera-simeia.pdf>. Les structures seront ouvertes le matin du lundi au vendredi et dimanche (pour les horaires, voir la liste). Pour faire le retest, vous devez avoir avec vous le certificat du site self-testing.gov.gr qui montre que votre self-test a été positif. Si le retest est positif, l'élève et ses proches doivent rester en quarantaine conformément au protocole EODY.

Si le retest est **négatif**, ils vous donneront une attestation. Les étudiant(e)s rentrent à l'école en montrant l'attestation. Les absences ne seront pas considérées par l'école, si vous montrez le résultat du retest. Si votre test sort comme « **non valable** », rendez visite à one des structures publiques citées ci-dessous.

ATTENTION! Jetez les self-tests à la poubelle. Si le test est positif, mettez-le d'abord dans DEUX SACS BIEN FERMÉS! Les self-tests ne sont pas recyclables et ne sont pas jetés dans le réseau d'égouts.